Emploi et Développement social Canada | Employment and Social Development Canada

Maintenant et demain
L'excellence dans tout ce que nous entreprenons

Épargner pour les études postsecondaires : Résultats de l'Enquête canadienne sur les capacités financières

Étude technique préparée dans le cadre de l'évaluation sommative du Programme canadien pour l'épargne-études

Auteur : Edouard Imbeau

Août 2012

Direction générale des politiques stratégiques et de service

SP-1139-09-17

Canada

Épargner pour les études postsecondaires : résultats de l'Enquête canadienne sur les capacités financières

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne sur le site **canada.ca/publicentre-EDSC**.

Ce document est aussi offert sur demande en médias substituts (gros caractères, braille, audio sur DC, fichiers de texte sur DC ou DAISY) auprès du 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2017

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :
droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca

PDF
Nº de cat. : Em20-60/2017F-PDF
ISBN : 978-0-660-08135-9

EDSC
Nº de cat. : SP-1139-09-17

Also available in English under the title: *Saving for Post-Secondary Education: Findings from the Canadian Financial Capability Survey*

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction ... 3
1.1 Objectifs de l'étude ... 4
1.2 Aperçu du rapport ... 4
1.3 Forces et limites ... 4
2. Règles régissant le PCEE et les REEE ... 6
2.1 Régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) ... 6
2.2 Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) ... 8
2.3 SCEE supplémentaire et Bon d'études canadien (BEC) ... 9
3. Données et méthodologie ... 11
4. Statistiques descriptives ... 13
4.1 Aperçu de l'épargne en vue des études postsecondaires ... 13
4.1.1 Quelle est la valeur de l'épargne placée dans les REEE? ... 13
4.2 Pourquoi certaines familles n'épargnent-elles pas en vue des études postsecondaires? ... 14
4.3 Caractéristiques de ceux qui épargnent en vue des études postsecondaires et de ceux qui ne le font pas ... 15
4.3.1 Selon les caractéristiques démographiques ... 16
4.3.2 Selon les caractéristiques budgétaires ... 19
4.3.3 Selon les actifs financiers et les connaissances financières ... 21
4.3.4 Résumé – Quelles sont les caractéristiques des ménages qui épargnent en vue des études postsecondaires de leurs enfants et de ceux qui utilisent les REEE? 24
4.4 Les familles endettées cotisent-elles aux REEE? ... 26
4.5 Dans quelle mesure les Canadiens épargnent-ils en vue des études postsecondaires hors des REEE? Quels types d'épargne utilisent-ils? ... 27
4.6 Quelles autres stratégies de financement des études postsecondaires les étudiants utilisent-ils? ... 28
4.7 Autres membres de la famille épargnant en vue des études postsecondaires des enfants ... 29
5. Analyse multivariée ... 30
5.1 Épargne en vue des études postsecondaires ... 30
5.2 Participation aux REEE ... 34
6. Conclusions ... 38
7. Bibliographie ... 41

Les opinions exprimées dans les rapports techniques de la Direction de l'évaluation sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue d'Emploi et Développement social Canada ni celui du gouvernement fédéral. Les rapports techniques présentent les résultats de recherches préliminaires servant à appuyer les activités de recherche de la Direction de l'évaluation.

1. Introduction

La Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) a été instaurée en 1998 en vue d'encourager les Canadiens à épargner en prévision des études postsecondaires de leurs enfants. À l'époque, la SCEE représentait une subvention de 20 % applicable aux premiers 2 000 $ de cotisations versées à un régime enregistré d'épargne-études (REEE) pour un enfant âgé d'au plus 17 ans[1]. La première évaluation formative de la SCEE, réalisée en avril 2003, a montré que la SCEE encourageait les adultes à épargner en prévision des études postsecondaires de leurs enfants, puisque les sommes placées dans des REEE ont augmenté substantiellement depuis l'instauration de la subvention[2]. Cependant, l'évaluation a aussi révélé que les familles à faible revenu connaissaient peu le programme et y participaient sensiblement moins que les autres, et que plus le niveau de revenu augmentait, plus les familles connaissaient et utilisaient le programme.

En 2004, étant donné la faible participation des familles à faible revenu, des modifications à la SCEE et la création du Bon d'études canadien (BEC) ont été annoncées. La SCEE a été bonifiée de manière à ce que les familles à faible revenu[3] puissent bénéficier d'une subvention de 40 % sur les premiers 500 $ de cotisations versées à un REEE; en ce qui concerne les familles à revenu moyen, la subvention est de 30 % (on désigne couramment ces deux subventions du nom de « SCEE supplémentaire »).

En 2009, le Programme canadien d'épargne-études (PCEE) modifié a fait l'objet d'une deuxième évaluation formative[4] en vue d'examiner les résultats préliminaires de ces deux nouvelles mesures. Selon l'évaluation, il y avait bien eu une augmentation progressive des cotisations accumulées dans des REEE et du taux d'enfants admissibles recevant la SCEE; cependant, parmi les personnes souscrivant à un REEE, la proportion de personnes à faible revenu n'avait pas beaucoup changé depuis la mise en œuvre de la SCEE supplémentaire et du BEC. Cela dit, l'évaluation formative n'abordait que de façon limitée la question de l'épargne destinée aux études postsecondaires.

La présente étude s'inscrit dans le cadre général de l'évaluation sommative cherchant à quantifier l'atteinte de l'objectif du PCEE, lequel consiste à « [v]eiller à ce qu'il soit plus facile pour les familles d'épargner en vue des études de leurs enfants en offrant des incitations plus importantes au moyen de la […] Subvention canadienne pour

---

[1] Depuis 2007, le gouvernement du Canada offre une subvention sur les premiers 2 500 $ de cotisations chaque année.
[2] Le rapport de synthèse de la première évaluation formative est accessible en ligne à l'adresse http://www.hrsdc.gc.ca/eng/cs/sp/hrsdc/edd/reports/2003-002509/SP-AH-200-04-03E.pdf.
[3] La définition de « famille à faible revenu » et de « famille à revenu moyen » est offerte à la section 2 (description du programme).
[4] Le rapport de synthèse de la deuxième évaluation formative est accessible en ligne à l'adresse http://publications.gc.ca/collections/collection_2011/rhdcc-hrsdc/HS28-176-2010-fra.pdf.

l'épargne-études […][5] ». L'étude utilise des données tirées de l'Enquête canadienne sur les capacités financières (ECCF) de Statistique Canada, laquelle est décrite à la section 3.

1.1 Objectifs de l'étude

Le présent rapport fait partie d'une série de rapports quantitatifs servant à évaluer les effets du PCEE sur l'épargne des familles. La présente étude aborde les questions d'évaluation sommative suivantes :

1) Pourquoi certaines familles épargnent-elles en vue des études postsecondaires alors que d'autres ne le font pas?
2) Quelles sont les caractéristiques des familles qui épargnent par rapport à celles qui n'épargnent pas?
3) Quel est le taux de participation au REEE?
    - Quels sont les profils de littératie financière et socioéconomiques des participants aux REEE?
4) Quel est le montant total épargné en vue des études postsecondaires dans les REEE?
5) Dans quelle mesure les familles endettées cotisent-elles à un REEE?
6) Dans quelle mesure les Canadiens épargnent-ils en vue des études postsecondaires hors d'un REEE?
    - Quelles sources d'épargne utilisent-ils?
7) Quelles autres mesures les étudiants utilisent-ils pour financer leurs études postsecondaires?

1.2 Aperçu du rapport

La section 2 du rapport résume le PCEE (critères d'admissibilité, cotisation maximale admissible, etc.) et les règles régissant les REEE, de même que l'historique de mise en œuvre des diverses composantes du PCEE au fil du temps. La section 3 porte sur les données et la méthodologie du rapport. La section 4 offre une analyse descriptive de différents aspects de l'épargne en vue des études postsecondaires. Dans la section 5, l'influence de divers facteurs sur l'épargne en vue des études postsecondaires (que ce soit en général ou au moyen des REEE) est évaluée au moyen d'une analyse statistique.

1.3 Forces et limites

La première limite de la présente étude est que les données de l'ECCF ne permettent pas de déterminer si les répondants ont reçu la SCEE supplémentaire ou le BEC. De même, il est impossible de déterminer quelle portion des REEE est composée des différentes composantes du PCEE (c.-à-d. la SCEE, la SCEE supplémentaire et le BEC). Par ailleurs, le fichier de microdonnées à grande diffusion utilisé ne contient pas de renseignement précis sur les montants dans les REEE.

[5] Budget fédéral de 1998, page 76.

La deuxième limite est que les données de l'ECCF portent sur une année seulement. Par conséquent, il n'est pas possible d'évaluer l'effet des modifications apportées au PCEE au fil du temps, plus particulièrement depuis la mise en œuvre de la SCEE supplémentaire et du BEC.

La troisième limite est qu'il est impossible d'estimer la mesure dans laquelle l'épargne annuelle est influencée par les subventions du PCEE. Il n'est pas non plus possible d'utiliser une régression pour effectuer une analyse de discontinuité selon le revenu familial à partir du fichier de microdonnées à grande diffusion, car les niveaux de revenu ne sont connus que sous forme d'intervalles. Même dans le fichier de microdonnées complet, le nombre d'observations avoisinant les divers seuils de revenu du PCEE serait sans doute insuffisant pour permettre de mesurer l'incidence sur l'actif (l'ECCF ne fournit aucun renseignement sur l'épargne annuelle ni sur les cotisations annuelles à des REEE; seuls les niveaux d'actifs sont connus).

La quatrième limite est qu'il n'est pas possible de répondre de manière exhaustive à toutes les questions d'évaluation énumérées précédemment. En particulier, seules des réponses partielles peuvent être données aux questions 4, 6 et 7 étant donné les limites des données de l'ECCF. Néanmoins, la présente étude se penche sur les autres questions d'évaluation avec un niveau de détail que ne permettent pas les autres sources de données.

2. Règles régissant le PCEE et les REEE

Cette section présente les règles générales qui régissent le PCEE et les REEE. Avant la mise en œuvre de la SCEE en 1998, les familles pouvaient épargner en prévision des études postsecondaires de leurs enfants au moyen d'un REEE.

2.1 Régimes enregistrés d'épargne-études (REEE)

Un REEE permet de faire fructifier les cotisations à l'abri de l'impôt jusqu'à ce que le bénéficiaire (l'enfant) fréquente un établissement d'études postsecondaires. Une fois que le bénéficiaire fréquente un établissement d'études postsecondaires, l'argent placé dans le REEE lui est versé sous forme de retraits de cotisations et de paiements d'aide aux études (PAE). Avant l'instauration de la SCEE, les PAE comprenaient les revenus de placement générés dans le REEE. Depuis l'instauration de la SCEE, ils comprennent également la SCEE, la SCEE supplémentaire, le BEC, les subventions provinciales (en Alberta et au Québec) et les revenus de placement tirés de ces sommes. Les PAE versés au bénéficiaire fréquentant un établissement d'études postsecondaires sont imposables. Comme de nombreux étudiants ont un faible revenu ou n'ont aucun revenu, le taux d'imposition des PAE est souvent nul ou minime.

Il existe trois types de REEE : les REEE individuels, les REEE familiaux et les REEE collectifs. Un REEE individuel vise un bénéficiaire désigné unique. Dans un REEE familial, un ou plusieurs enfants peuvent être désignés comme bénéficiaires et le souscripteur doit être un parent, un grand-parent, un frère ou une sœur. Les montants non utilisés peuvent servir à d'autres bénéficiaires du même régime[6]. Les REEE collectifs sont principalement offerts par les sociétés de fiducie et les fonds de bourses d'études et regroupent les bénéficiaires par cohortes.

Dans l'éventualité où le bénéficiaire ne s'inscrit pas à un établissement d'études postsecondaires, le souscripteur a différentes options afin de récupérer ses cotisations. Premièrement, il peut choisir d'attendre quelques années au cas où le bénéficiaire choisirait de faire des études postsecondaires. Deuxièmement, le souscripteur peut nommer le frère ou la sœur de moins de 21 ans du bénéficiaire à titre de nouveau bénéficiaire. Troisièmement, les cotisations peuvent être retirées en tout temps et sont libres d'impôt. Si tous les bénéficiaires d'un REEE atteignent l'âge de 21 ans, qu'ils ne fréquentent pas d'établissement d'études postsecondaires et que le régime a été ouvert depuis au moins dix ans, le souscripteur a la possibilité de retirer les revenus de placement générés dans le REEE à titre de paiement de revenu accumulé. Dans ce cas, le souscripteur peut transférer jusqu'à 50 000 $ dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou retirer directement les revenus générés dans le REEE, qui sont alors assujettis à l'impôt et à des frais additionnels[7].

---

[6] Le BEC est non transférable.

[7] Les frais additionnels représentent 20 % en sus de l'impôt sur le revenu normal. Ces frais servent à éviter que les mesures fiscales des REEE soient utilisées à des fins de report d'impôt sans lien avec l'épargne en vue des études ou de la retraite.

Au fil des années, comme le montre le tableau 1, la limite annuelle de cotisation par bénéficiaire est passée de 1 500 $ (1990) à 4 000 $ (1997), puis elle a été abolie en 2007. Si la limite annuelle de cotisation a été abolie, une limite cumulative par bénéficiaire s'applique; elle est fixée à 50 000 $ depuis 2007 (elle était de 31 500 $ en 1990). Les limites de cotisation ont été relevées en raison de l'augmentation du coût des études postsecondaires.

Tableau 1 – Limites de cotisation à un REEE, de 1990 à 2010

Période	Limite annuelle de cotisation par bénéficiaire	Limite cumulative de cotisation par bénéficiaire
De 1990 à 1995	1 500 $	31 500 $
1996	2 000 $	42 000 $
De 1997 à 2006	4 000 $	42 000 $
De 2007 à aujourd'hui	Sans objet	50 000 $

Source : Budgets fédéraux de 1996, de 1997, de 1998 et de 2007.

La limite de cotisation a augmenté dans les années 1990, mais la proportion des contribuables qui souscrivaient à un REEE avant 1997 était très faible. Selon le rapport de 1997 de la Table ronde nationale sur l'aide financière aux étudiants, seulement 1,6 % de l'ensemble des étudiants utilisaient des fonds placés dans des REEE pour financer leurs études postsecondaires. Ces constatations ont poussé le gouvernement à assouplir certaines règles dans le budget fédéral de 1997.

Premièrement, le gouvernement a annoncé des changements dans les règles régissant le transfert d'un REEE entre frères ou sœurs. Les modifications ont permis aux régimes collectifs de transférer un REEE au frère ou à la sœur de moins de 21 ans d'un bénéficiaire ne faisant pas d'études postsecondaires (ce qui était déjà possible dans les régimes familiaux).

Deuxièmement, le gouvernement a pris acte du fait qu'il n'était pas toujours possible de transférer un REEE au frère ou à la sœur du bénéficiaire. Avant le budget fédéral de 1997, cette situation pouvait poser problème, puisque les REEE ne s'appliquaient qu'aux études postsecondaires. Par conséquent, les souscripteurs perdaient tous les revenus de placement accumulés si leurs enfants ne faisaient pas d'études postsecondaires, ce qui n'incitait pas les parents à souscrire à un REEE. Le gouvernement fédéral a donc autorisé les souscripteurs à utiliser les revenus des REEE à d'autres fins, par exemple en transférant jusqu'à 40 000 $ dans un REER ou en retirant directement les revenus de placement d'un REEE.

Quelques autres règles ont été adoptées dans le budget fédéral de 1998. Avant 1998, une fois qu'un bénéficiaire fréquentait un établissement d'études postsecondaires à temps plein, aucune limite n'était imposée sur les PAE. Ceux-ci pouvaient être retirés dans leur totalité au cours des 13 premières semaines d'études postsecondaires. Depuis, un montant limite de 5 000 $ de PAE a été fixé pour les 13 premières semaines d'études postsecondaires. Une fois les 13 premières semaines d'études consécutives passées, la

limite sur les PAE est levée. Toutefois, si les PAE dépassent 20 000 $, des preuves de dépenses doivent être présentées[8].

Dans le budget fédéral de 2007, le gouvernement fédéral a assoupli certaines règles concernant l'utilisation des PAE par les étudiants à temps partiel. Ces derniers ont acquis la possibilité de retirer jusqu'à 2 500 $ de leur REEE par période de 13 semaines d'études. Auparavant, les étudiants à temps partiel ne pouvaient accéder aux fonds de leur REEE que s'ils suivaient au moins 10 heures de cours par semaine dans un programme d'études postsecondaires pendant 13 semaines, ce qui correspond à la définition d'un étudiant à temps plein.

Au fil des ans, toutes ces modifications ont contribué à faire grimper le taux de participation aux REEE et le total des cotisations aux REEE. Parallèlement à ces modifications, le gouvernement fédéral a instauré des subventions destinées à aider les familles à épargner en vue des études postsecondaires de leurs enfants.

2.2 Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)

Dans le budget fédéral de 1998, le gouvernement a annoncé la création de la SCEE dans le but d'encourager les familles à épargner davantage en prévision des études postsecondaires de leurs enfants. Initialement, la SCEE offrait une subvention de 20 % sur les premiers 2 000 $ de cotisations annuelles versées dans des REEE dont le bénéficiaire était un enfant de 17 ans ou moins. Le montant maximal de la SCEE était de 400 $ par année et de 7 200 $ au total (400 $ multipliés par 18 ans) par bénéficiaire. Depuis 2007, la SCEE offre une subvention de 20 % sur les premiers 2 500 $ de cotisations annuelles versées dans des REEE, ce qui revient à une SCEE annuelle maximale de 500 $. La portion inutilisée de la SCEE peut être reportée aux années suivantes[9].

Pour avoir droit à la SCEE, le bénéficiaire doit résider au Canada au moment de la cotisation aux REEE et avoir un numéro d'assurance sociale (NAS) valide. Les cotisations doivent être effectuées avant la fin de l'année civile au cours de laquelle le bénéficiaire atteint l'âge de 17 ans. Pour que le bénéficiaire soit admissible à la SCEE à l'âge de 16 ou 17 ans, certaines cotisations minimales doivent avoir été versées avant la fin de l'année civile au cours de laquelle il a eu 15 ans[10].

---

[8] Néanmoins, si au cours d'une période de 12 mois le bénéficiaire n'est pas inscrit à des études postsecondaires pendant 13 semaines consécutives, la limite de 5 000 $ s'applique de nouveau.
[9] Avant 2007, la SCEE pouvait atteindre 800 $ pour une année donnée; depuis, elle peut atteindre 1 000 $.
[10] Plus précisément, des cotisations annuelles d'au moins 100 $ doivent avoir été versées dans un REEE sans être retirées pendant au moins quatre ans, ou des cotisations totales de 2 000 $ doivent avoir été versées dans un REEE sans être retirées.

2.3 SCEE supplémentaire et Bon d'études canadien (BEC)

Dans le budget fédéral de 2004, le gouvernement a annoncé deux modifications majeures bonifiant le PCEE : la SCEE supplémentaire et le BEC[11]. La SCEE supplémentaire et le BEC sont entrés en vigueur le 1er janvier 2005, bien que le BEC était rétroactif au 1er janvier 2004.

Le montant de la SCEE supplémentaire versé par le gouvernement dépend du revenu familial net du principal responsable ou des principaux responsables du bénéficiaire :

- Si le revenu familial net[12] était inférieur à 41 545 $ en 2011 (soit le seuil de la Prestation fiscale canadienne pour enfants), la SCEE supplémentaire représentait 20 % sur les premiers 500 $ de cotisations annuelles versées dans un REEE (soit un maximum de 100 $);
- Si le revenu familial net se situait entre 41 545 $ et 83 088 $ en 2011, la SCEE supplémentaire représentait 10 % sur les premiers 500 $ de cotisations annuelles versées dans un REEE (soit un maximum de 50 $).

Les seuils de revenu familial net ont été indexés chaque année depuis 2004, suivant l'indexation de la Prestation fiscale canadienne pour enfants[13]. Il convient de souligner que la portion inutilisée de la SCEE supplémentaire ne peut pas être reportée aux années suivantes (contrairement à la portion inutilisée de la SCEE de base).

Le BEC a été créé pour aider les familles à faible revenu à commencer tôt à cotiser à un REEE en vue des études postsecondaires de leurs enfants. Pour avoir droit au BEC, le principal responsable ou les principaux responsables de l'enfant doivent recevoir le Supplément de la Prestation nationale pour enfants, et l'enfant doit être né le 1er janvier 2004 ou après. Pour recevoir le BEC, il est nécessaire d'ouvrir un REEE, mais pas d'y cotiser. Un versement additionnel de 25 $ est aussi effectué pour compenser le coût de l'ouverture d'un REEE.

Le montant du BEC correspond à la somme des montants suivants et peut atteindre un maximum cumulatif de 2 000 $ par enfant :

- 500 $ pour l'année de la naissance de l'enfant ou celle où sa famille devient admissible au Supplément de la Prestation nationale pour enfants, pourvu que le bénéficiaire ait moins de 15 ans (soulignons que tous les bénéficiaires admissibles au BEC ont moins de 9 ans en 2012);
- 100 $ par année subséquente, jusqu'à ce que le bénéficiaire atteigne l'âge de 15 ans.

---

[11] Le souscripteur doit remplir une demande pour recevoir la SCEE supplémentaire et le BEC.
[12] Le revenu familial net est fondé sur le calcul du revenu des parents effectué pour la Prestation fiscale canadienne pour enfants.
[13] Les seuils de revenu familial net sont ajustés chaque année selon le taux d'inflation.

Les droits au BEC s'accumulent jusqu'à ce que l'enfant ait 21 ans. Ainsi, même si les parents attendent avant d'ouvrir un REEE, l'enfant recevra d'un coup l'ensemble des droits accumulés lorsqu'ils ouvriront un REEE et qu'ils demanderont le BEC (s'ils y ont droit).

3. Données et méthodologie

L'ECCF, qui a été menée de février à mai 2009, donne de l'information sur les connaissances, les capacités et les comportements des Canadiens en ce qui a trait à la prise de décisions financières (autrement dit, la façon dont les Canadiens comprennent leur situation financière, les services financiers qui sont mis à leur disposition et leurs plans pour l'avenir, y compris l'épargne en vue des études postsecondaires au moyen des REEE). L'enquête recueille des données sur l'approche des répondants en ce qui a trait à la gestion financière quotidienne et à l'établissement d'un budget, à la gestion financière à long terme et à la planification financière en général. L'enquête a été effectuée sous forme d'entretiens téléphoniques auprès de 15 519 Canadiens de 18 ans et plus dans toutes les provinces[14].

Comme la présente étude porte sur l'épargne en vue des études postsecondaires, seuls les répondants financièrement responsables d'enfants de moins de 18 ans sont pris en considération dans les analyses ci-dessous. Une fois ce critère appliqué, il reste 4 637 répondants. Le tableau 2 donne la répartition du nombre d'enfants de moins de 18 ans au sein de ce sous-échantillon.

Tableau 2 : Nombre d'enfants de moins de 18 ans dans le ménage

Nombre de personnes de moins de 18 ans dans le ménage	Nombre (non pondéré)	Pourcentage (pondéré)
Aucun*	492	10,4
Un	1 661	37,0
Deux	1 762	37,5
Trois	545	11,5
Quatre ou plus	168	3,4
Aucune réponse	9	0,2
TOTAL	4 637	100,0

Source : Enquête canadienne sur les capacités financières de 2009, Statistique Canada.
Échantillon restreint aux répondants financièrement responsables d'enfants de moins de 18 ans.
*L'enfant dont le répondant est financièrement responsable vit à l'extérieur du ménage[15].

Il convient de souligner que, comme dans la plupart des enquêtes, certains répondants n'ont pas répondu à chacune des questions posées. Par conséquent, la taille de l'échantillon varie quelque peu d'une analyse à l'autre (tous les tableaux affichent des données pondérées)[16].

[14] Le taux de réponse au sondage a été de 56,3 %.
[15] Le pourcentage des ménages de ce groupe peut sembler faible étant donné les données sur les divorces au Canada. L'Institut Vanier de la famille estime que près de 40 % des mariages se terminent par un divorce, et que la proportion de séparations est encore plus grande en ce qui concerne les unions de fait. Cependant, dans plus de 75 % des cas, les personnes divorcées ou séparées finissent par former un nouveau couple.
[16] La pondération statistique de chacune des observations permet de s'assurer que les estimations sont représentatives de la population visée. La pondération tient compte de la méthode d'échantillonnage utilisée et de la variation du taux de réponse au sein de la population visée par l'enquête.

Dans les sections suivantes se trouvent tant des statistiques descriptives que des analyses statistiques. Les sections descriptives fournissent des réponses à certaines des questions d'évaluation énumérées à la section 1.1, tandis que les sections d'analyses statistiques comprennent deux analyses de régression permettant de mesurer l'influence de diverses variables sur l'épargne en vue des études postsecondaires, en général ou au moyen des REEE.

4. Statistiques descriptives

Dans la présente section, des statistiques descriptives sont fournies pour mieux comprendre certaines questions liées à l'épargne en vue des études postsecondaires. La section traite des raisons pour lesquelles certaines familles n'épargnent pas en vue des études postsecondaires et dresse le portrait de celles qui épargnent à cette fin. Il y est aussi question des taux de participation aux REEE, des sommes épargnées par les ménages dans le cadre des REEE, du profil des participants aux REEE et des autres moyens utilisés par les Canadiens en vue d'épargner pour les études postsecondaires.

4.1 Aperçu de l'épargne en vue des études postsecondaires

Dans l'ensemble, 70 % des ménages épargnent en prévision des études postsecondaires de leurs enfants; de ce nombre, 66 % souscrivent à un REEE. Par conséquent, 46 % de l'ensemble des ménages financièrement responsables d'enfants de moins de 18 ans ont un REEE (le taux de participation au programme).

4.1.1 Quelle est la valeur de l'épargne placée dans les REEE?

Le tableau 3 ventile la valeur de l'épargne des ménages dans des REEE. Pour la moitié des familles, l'épargne dans les REEE représente moins de 10 000 $; pour 31,8 %, la valeur des REEE se situe sous les 5 000 $. Ces sommes peuvent sembler faibles, étant donné que le coût d'obtention d'un baccalauréat pour un étudiant qui ne vit pas chez ses parents a récemment été estimé à 80 000 $[17].

Tableau 3 : Valeur des REEE des ménages en 2009

Valeur des REEE	Pourcentage
Moins de 5 000 $	31,8
De 5 000 à 9 999 $	21,6
De 10 000 $ à 14 999 $	14,8
De 15 000 $ à 19 999 $	7,9
De 20 000 $ à 24 999 $	7,5
25 000 $ ou plus	16,4
Total (%)	100,0
Taille de l'échantillon	1 440

Source : Enquête canadienne sur les capacités financières de 2009, Statistique Canada. Échantillon limité aux répondants financièrement responsables d'enfants de moins de 18 ans.

Soulignons que la valeur de l'épargne en question ne tient pas compte du temps qui reste avant l'entrée de l'enfant à l'université et pendant lequel les familles pourront continuer à

[17] Pour de plus amples renseignements, voir TD Canada Trust Education and Finance, 2011, *Parents struggle to pay for kids' post-secondary studies*, Toronto (en anglais seulement).

épargner et à faire fructifier leurs placements[18]. Il convient aussi de souligner que les REEE n'ont jamais été conçus pour couvrir la totalité des coûts des études postsecondaires. Cependant, seulement 23,9 % des répondants possèdent des placements de 20 000 $ ou plus dans des REEE, ce qui représente approximativement quatre années d'études selon les frais de scolarité actuels[19].

4.2 Pourquoi certaines familles n'épargnent-elles pas en vue des études postsecondaires?

Dans le cadre de l'ECCF, 4 637 personnes financièrement responsables d'enfants de moins de 18 ans ont répondu à la question « *Est-ce que vous épargnez présentement ou avez-vous déjà épargné pour soutenir les études postsecondaires de vos enfants? »*. Les quelque 30 % de répondants ayant répondu « non » ont ensuite été invités à répondre à la question « *Y a-t-il des raisons particulières pour lesquelles vous n'épargnez pas pour les études postsecondaires de vos enfants?* ». Le tableau 4 montre les résultats obtenus à cette question (les répondants pouvaient donner plus d'une raison).

Tableau 4 : Pourquoi certaines familles n'épargnent-elles pas en vue des études postsecondaires?

Raison de ne pas épargner en vue des études postsecondaires des enfants	Pourcentage
Ne gagne pas assez d'argent en ce moment pour épargner	38,1
D'autres obligations financières empêchent d'épargner	37,7
Présentement sans emploi et n'a pas les moyens d'épargner	10,8
Quelqu'un d'autre épargne présentement pour l'enfant	8,4
L'enfant devrait payer pour ses études	8,0
Ne prévoit pas que l'enfant poursuive des études postsecondaires	3,2
Autre	21,0
Aucune réponse	2,4
Taille de l'échantillon	1 450

Source : Enquête canadienne sur les capacités financières de 2009, Statistique Canada. Échantillon limité aux répondants financièrement responsables d'enfants de moins de 18 ans.
Remarque : La somme des pourcentages ne correspond pas à 100, car les répondants pouvaient donner plus d'une raison.

Parmi les répondants n'épargnant pas en prévision des études postsecondaires de leurs enfants, 38,1 % affirment ne pas gagner assez d'argent pour le faire; 37,7 % disent que d'autres obligations financières les en empêchent; 10,8 % indiquent qu'ils n'ont pas les

[18] La taille de l'échantillon et le caractère groupé des données sur les montants dans les REEE ne permettent pas d'examiner les REEE par enfant. Cependant, le tableau 5A comprend certains résultats se rapportant à la participation aux REEE et à la valeur des REEE selon le nombre d'enfants dans le ménage.
[19] Statistique Canada estime que les frais de scolarité annuels moyens au Canada pour un baccalauréat représentaient 5 366 $ en 2011-2012 (http://www40.statcan.ca/l01/cst01/educ50a-fra.htm). Les frais de scolarité pour l'obtention d'un baccalauréat sur quatre ans représenteraient donc plus de 21 000 $.

moyens d'épargner car ils sont sans emploi. Au total, 67,8 %[20] des non-épargnants ont donné au moins une de ces trois raisons, ce qui signifie que les problèmes financiers des ménages représentent la principale raison de ne pas épargner en vue des études postsecondaires. Soulignons que très peu de répondants (3,2 %) disent qu'ils n'épargnent pas parce qu'ils ne s'attendent pas à ce que leurs enfants fassent des études postsecondaires.

4.3 Caractéristiques de ceux qui épargnent en vue des études postsecondaires et de ceux qui ne le font pas

Cette section dresse le portrait des ménages qui épargnent en vue des études postsecondaires, de ceux qui ne le font pas et de ceux qui utilisent des REEE. Comme il a été mentionné précédemment, l'ECCF demandait aux répondants s'ils étaient financièrement responsables d'enfants de moins de 18 ans. Ceux qui répondaient « oui » devaient ensuite répondre à la question « *Est-ce que vous épargnez présentement ou avez-vous déjà épargné pour soutenir les études postsecondaires de vos enfants?* ». Environ 70 % des répondants ont répondu « oui » et ont été invités à répondre à la question « *Comment épargnez-vous présentement pour soutenir les études postsecondaires de vos enfants?* ». Environ 66 % des répondants ont répondu qu'ils souscrivent à un REEE, soit environ 46 % de l'ensemble des familles responsables d'enfants de moins de 18 ans[21].

Afin d'obtenir un portrait détaillé de l'épargne en vue des études postsecondaires et de l'utilisation des REEE, on a aussi examiné le taux de participation des ménages aux REEE, de même que la valeur de l'épargne placée dans des REEE par les ménages participants. Les analyses sont présentées dans trois sous-sections distinctes : selon les caractéristiques démographiques, selon les caractéristiques budgétaires et selon l'avoir et les connaissances financières. Les tableaux 5A à 5D présentent la répartition des familles épargnant en vue des études postsecondaires et de celles qui ont des REEE en fonction de différentes caractéristiques. Les tableaux montrent le poids (%) de chaque groupe au sein de l'échantillon (colonne 1), la proportion des répondants qui épargnent en vue des études postsecondaires (colonne 2), la proportion de ceux qui épargnent ayant des REEE (colonne 3), le pourcentage de l'ensemble des ménages admissibles qui ont des REEE

[20] La somme des gens ayant indiqué une de ces trois raisons ne correspond pas à 86,6 % (38,1 + 37,7 + 10,8), car les répondants pouvaient donner plus d'une raison de ne pas épargner en vue des études postsecondaires.

[21] Les choix de réponse offerts étaient les suivants : « Contribuer à un REEE »; « Contribuer à un certificat de placement garanti, à un bon d'épargne gouvernemental ou à des obligations de sociétés »; « Contribuer à un plan d'épargne destiné à cette fin ou déposer de l'argent dans un compte d'épargne destiné à cette fin»; « Acheter des fonds communs de placement, des actions, etc. »; « Contribuer à un fonds en fiducie »; « Mon (ma) conjoint(e) a pris des dispositions »; « Un autre membre de la famille a pris des dispositions »; « J'ai reçu de l'argent d'un membre de la famille ou d'un ami à être utilisé pour ces raisons (incluant les héritages) »; « Rien du tout »; « Autre–Précisez ». L'intervieweur pouvait inscrire un maximum de trois réponses. Soulignons que l'enquête comprenait une autre question posée à tous les répondants : « *Est-ce que vous ou quelqu'un de votre famille avez présentement un REEE?* ». Dans l'ensemble, cette question a donné des résultats semblables, mais avec un taux de réponse plus bas chez ceux qui épargnent en prévision des études postsecondaires de leurs enfants, c'est donc l'autre question qui a servi à évaluer la participation aux REEE.

(colonne 4) et, parmi les répondants qui ont des REEE, la proportion de ceux dont les REEE ont une valeur de plus de 10 000 $ (colonne 5)[22].

4.3.1 Selon les caractéristiques démographiques

Épargne en vue des études postsecondaires et participation aux REEE parmi les ménages qui épargnent

Le tableau 5A montre que la scolarité des parents est un facteur déterminant en ce qui concerne l'épargne en prévision des études postsecondaires[23]. Près de 80 % des parents titulaires d'un diplôme universitaire épargnent en vue des études postsecondaires de leurs enfants, comparativement à environ 45 % des parents qui n'ont pas obtenu leur diplôme d'études secondaires. Plus le niveau de scolarité est élevé, plus forte est la proportion des parents qui épargnent en vue des études postsecondaires. Le tableau 5A donne davantage d'indications sur l'effet que le niveau de scolarité des parents a sur l'épargne en vue des études postsecondaires et sur la manière d'épargner. Parmi les parents titulaires d'un diplôme universitaire (de premier cycle ou de cycle supérieur) qui épargnent en prévision des études postsecondaires de leurs enfants, environ 80 % utilisent des REEE comparativement à moins de 42 % des parents qui n'ont pas terminé leurs études secondaires. Comme pour l'épargne en prévision des études postsecondaires en général, plus le niveau de scolarité est élevé, plus grand est le pourcentage de ceux qui ont recours aux REEE. Cela suggère que les personnes qui ont un niveau de scolarité plus élevé sont mieux informées des outils financiers qui sont à leur disposition, ce qui expliquerait qu'elles profitent davantage des REEE.

Les résultats montrent que la proportion de répondants qui épargnent en prévision des études postsecondaires de leurs enfants est plus basse au Québec que dans les autres provinces. Il s'agit d'une constatation quelque peu prévisible, puisque le Québec possède un système collégial public (les cégeps) et que les frais de scolarité universitaires y sont plus bas qu'ailleurs pour les résidents de la province (ces deux éléments ont été soulignés dans l'évaluation formative du PCEE de 2003). Comme les exigences financières des études postsecondaires n'y sont pas aussi grandes que dans d'autres provinces, la proportion des ménages qui épargnent en prévision des études postsecondaires est plus faible. Parmi les ménages qui épargnent en vue des études postsecondaires, la proportion de ceux qui profitent des REEE est plus grande en Ontario et dans les provinces de l'Ouest qu'au Québec et dans la région de l'Atlantique. C'est en Ontario que se trouvent

[22] Ces tableaux n'indiquent pas si les différences entre les groupes sont statistiquement significatives, en raison de l'espace que cela prendrait. La question de la signification statistique est plutôt abordée dans le cadre de l'analyse multivariée. À titre d'information, la signification statistique varie selon p_1, p_2, n_1, n_2 et leur poids respectif. Pour de plus amples renseignements, voir http://stattrek.com/ap-statistics-3/difference-between-proportions.aspx (en anglais seulement).

[23] Dans l'ensemble du rapport, les affirmations décrivant comment certaines caractéristiques influent sur l'épargne ou la participation aux REEE devraient être interprétées sous toute réserve. Il est difficile de déterminer quels facteurs motivent l'épargne, et les méthodes utilisées dans la présente étude ne permettent pas de le déterminer. La présente analyse permet plutôt de faire la lumière sur les caractéristiques des ménages qui épargnent en vue des études postsecondaires et de ceux qui utilisent des REEE.

la plus forte proportion de ménages qui épargnent en prévision des études postsecondaires et la plus forte proportion de ménages qui utilisent les REEE.

Le tableau 5A permet aussi de constater que les jeunes répondants (ceux qui ont moins de 35 ans) sont moins nombreux à épargner en prévision des études postsecondaires de leurs enfants que les répondants des autres groupes d'âge. Les ménages en question ont généralement de jeunes enfants, et disposent donc d'un certain temps pour épargner en prévision de leurs études. De plus, les jeunes parents ont généralement des revenus moins élevés que les autres; ils ont aussi eu moins de temps pour consolider leur situation financière et rembourser leurs propres prêts étudiants. Ils sont donc proportionnellement moins nombreux à disposer de ressources suffisantes pour épargner en vue des études postsecondaires. De même, la proportion d'épargnants est plus faible parmi les répondants célibataires que les autres, car ils ne peuvent pas profiter du revenu de leur partenaire pour dégager des sommes à épargner. Parmi les répondants qui épargnent en vue des études postsecondaires, la participation aux REEE est la plus forte chez les parents d'âge moyen (de 35 à 44 ans) et les couples.

Certaines différences dans le comportement des parents peuvent être observées selon le statut d'immigration. La proportion de répondants qui épargnent en prévision des études postsecondaires est moins grande chez les immigrants récents que dans le reste de la population, car leur revenu est généralement moins élevé. Cependant, parmi ceux qui épargnent, la participation aux REEE est pratiquement identique chez les immigrants récents et chez les répondants nés au Canada. Les immigrants qui sont au Canada depuis plus de 10 ans ont recours aux REEE en plus grande proportion que les personnes nées au Canada. Ce résultat pourrait signifier qu'ils connaissent mieux les programmes gouvernementaux.

Enfin, le tableau 5A montre que les ménages comptant un ou deux enfants épargnent en prévision des études postsecondaires en plus forte proportion que les autres. Peut-être est-il ardu de dégager des ressources financières à des fins d'épargne lorsque le nombre d'enfants est plus élevé? Parmi les ménages qui épargnent en vue des études postsecondaires des enfants, la participation aux REEE est plus forte chez ceux qui comptent deux ou trois enfants. Les raisons expliquant ce résultat ne sont pas claires.

Tableau 5A : Répartition des ménages qui épargnent en vue des études postsecondaires et de ceux qui participent aux REEE en 2009, selon les caractéristiques démographiques (%)

	Poids dans l'échantillon	Épargne pour études postsecondaires	Participation aux REEE (parmi les ménages qui épargnent)	Participation aux REEE (parmi tous les ménages)	Valeur des REEE supérieure à 10 000 $ (parmi les ménages avec un REEE)
Scolarité					
Études secondaires non terminées	8,4	45,2	41,8	18,6	n.d.
Diplôme d'études secondaires	18,1	63,4	48,9	30,1	48,7
Études postsecondaires partielles	10,4	64,9	60,7	39,2	37,5
Diplôme collégial	29,3	71,7	64,9	46,4	43,1
Baccalauréat	21,6	78,1	78,2	60,9	47,7
Diplôme d'études supérieures	12,2	80,6	81,0	65,2	54,3
Région					
Atlantique	6,6	69,9	60,3	42,0	43,7
Québec	22,3	60,6	60,1	36,3	29,9
Ontario	40,0	73,9	70,5	51,8	51,9
Prairies	18,5	73,1	64,8	47,3	46,6
Colombie-Britannique	12,7	68,0	65,7	44,6	55,7
Âge					
Moins de 35 ans	29,0	64,4	62,6	40,2	17,5
De 35 à 44 ans	42,0	72,3	70,2	50,6	49,4
Plus de 44 ans	29,0	71,3	63,2	44,9	67,6
État civil					
Marié ou en union de fait	85,8	71,9	68,4	49,0	46,9
Veuf, divorcé ou séparé	7,7	58,9	53,5	31,2	44,8
Célibataire, jamais marié	6,5	54,5	42,0	22,8	n.d.
Statut d'immigration					
Né au Canada	73,3	69,6	63,9	44,3	45,3
Né hors du Canada	26,7	70,3	72,1	50,3	50,4
Ici depuis moins de 10 ans	9,3	65,3	64,9	41,6	n.d.
Ici depuis 10 ans ou plus	17,4	72,8	75,5	54,6	55,7
Nombre d'enfants de moins de 18 ans dans le ménage					
Aucun*	10,4	64,3	56,7	36,4	47,2
Un	37,0	70,4	63,1	44,2	37,9
Deux	37,5	74,2	70,7	52,3	49,9
Trois	11,5	63,5	69,6	44,1	56,7
Quatre ou plus	3,4	51,1	61,2	31,1	n.d.
Total (%)	100,0	69,8	66,1	45,9	46,6
Taille de l'échantillon	4 637	4 624	3 142	4 592	1 440

Source : Enquête canadienne sur les capacités financières des ménages de 2009, Statistique Canada. Échantillon limité aux répondants financièrement responsables d'enfants de moins de 18 ans. Remarque : Certains répondants n'ont pas répondu à toutes les questions de l'enquête, la taille de l'échantillon varie donc légèrement selon la question. *L'enfant dont le répondant est financièrement responsable vit à l'extérieur du ménage.

Participation aux REEE et valeur des REEE

On peut constater dans le tableau 5A que certaines caractéristiques démographiques influent sur la participation aux REEE parmi les familles financièrement responsables d'enfants de moins de 18 ans (colonne 4). Plus particulièrement, de 60 % à 65 % des parents qui ont obtenu un diplôme universitaire utilisent les REEE comparativement à moins de 20 % des parents qui n'ont pas décroché leur diplôme d'études secondaires. Plus le niveau de scolarité est élevé, plus le pourcentage est élevé. Cette situation confirme ce qui a été mentionné précédemment : plus le niveau de scolarité est élevé, plus forte est la probabilité que le ménage épargne en prévision des études postsecondaires et plus forte est la probabilité que le ménage ait recours aux REEE.

La participation aux REEE varie aussi selon les régions. Le Québec affiche le taux de participation le plus faible, à 36,3 %; l'Ontario, le taux le plus élevé, à 51,8 %. Dans les autres provinces, le taux de participation se situe entre 40 % et 50 %. Dans toutes les régions, les REEE d'environ la moitié des ménages qui en ont valent plus de 10 000 $ sauf au Québec, où la proportion est de 30 % seulement.

C'est chez les répondants âgés de 35 à 44 ans que la participation aux REEE est la plus forte. La répartition des ménages selon la valeur de leurs REEE (moins de 10 000 $ ou plus de 10 000 $) dans chaque groupe d'âge permet d'avoir une idée de l'accroissement de la valeur des REEE à mesure que les répondants et leurs enfants vieillissent (tant grâce aux cotisations additionnelles qu'aux revenus de placement)[24]. La proportion des ménages dont les REEE valent plus de 10 000 $ passe de 17,5 %, à 49,4 % puis à 67,6 % selon le groupe d'âge.

La participation aux REEE est plus forte chez les couples (49,0 %) que chez les personnes séparées (31,2 %) et les personnes jamais mariées (22,8 %). Elle est aussi plus forte chez les Canadiens qui ont immigré il y a plus de 10 ans (54,6 %) que chez les personnes qui sont nées au Canada (44,3 %). Les ménages comptant deux enfants affichent le taux de participation aux REEE le plus élevé (52,3 %); les ménages comptant quatre enfants ou plus, le plus bas (31,1 %).

4.3.2 Selon les caractéristiques budgétaires

Épargne en vue des études postsecondaires et participation aux REEE parmi les ménages qui épargnent

En ce qui concerne les caractéristiques budgétaires des ménages qui épargnent en prévision des études postsecondaires, le tableau 5B montre que les ménages à revenu élevé épargnent en prévision des études en plus forte proportion que les autres, mais que certains ménages épargnent à tous les niveaux de revenu. À une extrémité, plus de 80 % des ménages dont le revenu est de 100 000 $ ou plus épargnent en vue des études

[24] D'autres facteurs entrent probablement en jeu, mais il s'agit tout de même d'un portrait révélateur.

postsecondaires, alors qu'à l'autre, 46,2 % de ceux dont le revenu est de moins de 20 000 $ épargnent en vue des études postsecondaires. Près de 50 % des ménages dont le revenu se situe entre 20 000 $ et 42 999 $ épargnent à cette fin, ce qui indique qu'il est courant d'épargner en prévision des études postsecondaires à tous les niveaux de revenu (bien que cela varie), et qu'il y a d'autres facteurs qui entrent en jeu. Parmi les ménages qui épargnent en vue des études postsecondaires, la proportion de ceux qui ont recours aux REEE est plus forte chez les ménages à revenu élevé. Environ 74 % des ménages qui épargnent en prévision des études postsecondaires et dont le revenu annuel dépasse 100 000 $ participent aux REEE; c'est environ 20 points de pourcentage de plus que parmi les ménages dont le revenu est inférieur à 43 000 $.

Tableau 5B : Répartition des ménages qui épargnent en vue des études postsecondaires et de ceux qui participent aux REEE en 2009, selon les caractéristiques budgétaires (%)

	Poids dans l'échantillon	Épargne pour études postsecondaires	Participation aux REEE (parmi les ménages qui épargnent)	Participation aux REEE (parmi tous les ménages)	Valeur des REEE supérieure à 10 000 $ (parmi les ménages avec un REEE)
Revenu du ménage					
Moins de 20 000 $	5,8	46,2	52,8	24,0	n.d.
De 20 000 $ à 42 999 $	12,7	49,8	53,9	26,6	29,2
De 43 000 $ à 65 999 $	19,3	62,9	57,0	35,7	31,9
De 66 000 $ à 99 999 $	24,4	72,8	65,1	47,2	38,9
100 000 $ ou plus	37,9	81,6	73,8	60,1	55,8
Revenu et scolarité du ménage					
<43 000 $, sans dipl. universitaire	14,8	46,3	47,1	21,6	35,1
<43 000 $, avec dipl. universitaire	3,6	58,3	74,6	43,1	n.d.
>100 000 $, sans dipl. universitaire	18,9	78,5	65,9	51,5	55,3
>100 000 $, avec dipl. universitaire	19,0	84,6	81,3	68,7	56,3
Établit un budget					
Oui	57,1	72,1	66,3	47,7	44,0
Non	42,9	66,8	65,6	43,6	50,5
Respecte le budget					
Toujours	16,1	74,4	61,4	45,5	49,9
Habituellement	34,4	74,0	68,3	50,5	41,7
Rarement ou jamais	6,6	57,4	70,3	40,2	n.d.
Total (%)	100,0	69,8	66,1	45,9	46,6
Taille de l'échantillon	4 637	4 624	3 142	4 592	1 440

Source : Enquête canadienne sur les capacités financières de 2009, Statistique Canada. Échantillon limité aux répondants financièrement responsables d'enfants de moins de 18 ans. Remarque: Certains répondants n'ont pas répondu à toutes les questions de l'enquête, la taille de l'échantillon varie donc légèrement selon la question.

L'examen simultané du revenu et du niveau de scolarité permet de confirmer que ces deux variables sont importantes. En ce qui concerne l'épargne pour les études postsecondaires, les tableaux croisés indiquent que le revenu serait un facteur plus

déterminant que le fait d'avoir un diplôme universitaire. En ce qui concerne la participation aux REEE parmi les ménages qui épargnent, les tableaux croisés indiquent que le fait d'avoir un diplôme universitaire est un facteur plus important que le revenu.

La proportion des ménages qui épargnent en prévision des études postsecondaires de leurs enfants est plus grande chez ceux qui établissent un budget que chez les autres. Cependant, cette constatation n'est vraie que pour les ménages qui respectent habituellement (ou toujours) leur budget, ce qui pourrait signifier qu'une bonne planification financière favorise l'épargne en vue des études postsecondaires.

Participation aux REEE et valeur des REEE

Le tableau 5B donne également le taux de participation aux REEE selon les caractéristiques budgétaires. Chez les ménages dont le revenu dépasse 100 000 $, le taux de participation s'établit à 60,1 %. Plus le revenu est bas, moins la participation est forte; les ménages dont le revenu est inférieur à 20 000 $ ont un taux de participation de 24,0 %. La tendance est semblable en ce qui concerne les ménages dont les REEE valent plus ou moins de 10 000 $, c'est-à-dire que plus le revenu du ménage est élevé, plus la proportion dont la valeur du REEE est de plus de 10 000 $ est grande.

Le fait d'établir un budget et de le respecter a un effet similaire sur la participation aux REEE que sur l'épargne en vue des études postsecondaires en général. La participation est légèrement plus élevée parmi les ménages qui établissent un budget et parmi ceux qui le respectent toujours ou habituellement que parmi les autres ménages.

4.3.3 Selon les actifs financiers et les connaissances financières

Épargne en vue des études postsecondaires et participation aux REEE parmi les ménages qui épargnent

En général, plus le niveau de revenu annuel d'un ménage et la valeur de ses avoirs financiers sont élevés, plus il est probable que le ménage épargne en vue des études postsecondaires des enfants. La participation aux REEE suit la même tendance. Ces résultats ne sont pas surprenants, puisqu'un niveau de revenu et d'avoirs supérieur est associé à un niveau de scolarité supérieur, lequel est lié à la participation aux REEE, comme il a été établi précédemment.

Le tableau 5C montre que la probabilité d'épargner en vue des études postsecondaires des enfants est plus grande parmi les ménages qui ont un REER (78,1 %) que parmi les autres ménages (48,5 %). Ce résultat tient pour toutes les catégories de revenu (résultats non présentés), ce qui voudrait dire que le fait qu'un ménage ait déjà l'habitude d'épargner aurait un effet favorable sur la probabilité d'épargner en vue des études postsecondaires. Plus la valeur des REER est importante, plus grande est la probabilité que le ménage épargne en vue des études postsecondaires. Il semble donc que le niveau de richesse ait une influence sur diverses formes d'épargne, y compris l'épargne en vue des études.

Tableau 5C : Répartition des ménages qui épargnent en vue des études postsecondaires et de ceux qui participent aux REEE en 2009, selon les actifs financiers et les connaissances financières (%)

	Poids dans l'échan-tillon	Épargne pour études postse-condaires	Partici-pation aux REEE (parmi les ménages qui épargnent)	Partici-pation. aux REEE (parmi tous les ménages)	Valeur des REEE supérieure à 10 000 $ (parmi les ménages avec un REEE)
Détenait un REER					
Oui	71,8	78,1	70,7	55,1	49,1
Non	28,2	48,5	47,4	22,9	29,7
Valeur des REER					
De 1 $ à 25 000 $	29,7	68,5	67,4	46,2	21,9
De 25 000 $ à 49 999 $	12,2	75,1	74,9	56,3	45,6
De 50 000 à 99 999 $	13,4	82,9	70,5	58,3	53,5
100 000 $ ou plus	16,5	89,4	80,0	71,5	71,7
Propriété d'une habitation					
Propriétaire, sans hypothèque	15,5	83,8	68,2	57,0	69,2
Propriétaire, avec hypothèque	61,8	72,6	68,0	49,3	43,6
Pas propriétaire	22,7	53,0	56,6	29,9	27,7
Valeur des autres avoirs financiers					
De 1 $ à 29 999 $	40,2	75,1	67,5	50,7	34,7
De 30 000 $ à 74 999 $	12,4	75,0	67,1	50,3	50,1
75 000 $ ou plus	17,2	88,3	67,5	59,6	67,8
Se prépare financièrement pour la retraite					
Oui	76,5	76,7	67,7	51,8	48,0
Non	23,5	47,7	58,8	27,9	34,7
Au courant des questions financières (autoévaluation)					
Très bon	12,3	79,5	66,2	52,5	62,2
Bon	35,2	73,8	67,2	49,4	49,7
Moyennement bon	32,9	71,0	65,5	46,4	39,9
Pas très bon	19,7	56,0	64,5	35,9	33,6
Connaissances financières (autoévaluation)					
Très bonne connaissance	6,1	79,6	70,1	55,6	58,9
Bonne connaissance	29,7	73,4	68,5	50,1	52,3
Connaissance élémentaire	46,0	71,1	64,9	46,1	42,8
Pas de bonnes connaissances	18,2	58,4	62,4	36,2	32,7
Total (%)	100,0	69,8	66,1	45,9	46,6
Taille de l'échantillon	4 637	4 624	3 142	4 592	1 440

Source : Enquête canadienne sur les capacités financières de 2009, Statistique Canada. Échantillon limité aux répondants financièrement responsables d'enfants de moins de 18 ans. Remarque : Certains répondants n'ont pas répondu à toutes les questions de l'enquête, la taille de l'échantillon varie donc légèrement selon la question.

Parmi les ménages qui épargnent en vue des études postsecondaires, le pourcentage de ceux qui utilisent des REEE est plus élevé chez ceux qui ont des REER (70,7 %) que chez les autres (47,4 %). Par ailleurs, plus grande est la valeur des autres avoirs financiers du ménage, plus grande est la probabilité que le ménage épargne en vue des études postsecondaires.

Enfin, plus le répondant estime avoir de bonnes connaissances financières et se tenir au courant des questions financières, plus grande est la probabilité qu'il épargne en prévision des études postsecondaires de ses enfants et qu'il utilise les REEE[25]. Les ménages qui se préparent financièrement pour leur retraite sont aussi plus susceptible d'épargner en vue des études et d'utiliser des REEE que les autres.

Participation aux REEE et valeur des REEE

Le tableau 5C montre également le taux de participation aux REEE selon les actifs financiers et les connaissances en matière financière. La proportion des ménages qui ont des REEE est nettement plus forte (presque deux fois plus élevée) parmi les ménages qui ont des REER (55,1 %) que parmi les autres (22,9 %). Par ailleurs, plus la valeur des REER est élevée, plus le taux de participation est fort. En outre, il existe une corrélation positive entre le fait d'avoir des REER et la valeur de ceux-ci, d'une part, et la probabilité que la valeur des REEE du ménage dépasse 10 000 $, d'autre part. Cette tendance indique, sans surprise, que les familles mieux nanties ont plus de chances de détenir des REEE. Le fait qu'un ménage ait l'habitude d'épargner augmenterait la probabilité que cette épargne prenne la forme à la fois de REER et de REEE, comme le suggère le taux de participation au REEE plus élevé des ménages qui ont des REER dans toutes les catégories de revenu (résultats non présentés).

Avoir une maison est un autre moyen d'épargner. De fait, les ménages qui sont propriétaires de leur maison utilisent davantage les REEE que les autres ménages. Plus de la moitié des ménages qui sont propriétaires d'une maison ont des REEE, comparativement à 29,9 % seulement de ceux qui ne sont pas propriétaires. Par ailleurs, plus la valeur des autres avoirs financiers augmente, plus forte est la probabilité que les ménages participent aux REEE.

Il existe une corrélation positive entre l'autoévaluation des connaissances du domaine financier et se tenir au courant des questions financières, d'une part, et le taux de participation aux REEE et la probabilité que la valeur des REEE des ménages dépasse 10 000 $, d'autre part. Le taux de participation passe progressivement de 36,2 % chez ceux qui disent ne pas avoir de bonnes connaissances financières à 55,6 % chez ceux qui s'attribuent le niveau le plus élevé de connaissances en la matière. Les connaissances

[25] Les deux questions correspondantes du sondage étaient les suivantes : 1) « *Comment vous évalueriez-vous pour chacune des activités de gestion financière suivantes : … se tenir au courant des questions financières? Très bon; bon, moyennement bon, pas très bon* »; 2) « *Comment évalueriez-vous votre niveau de connaissances financières? Très bonne connaissance, bonne connaissance, connaissance élémentaire, pas de bonnes connaissances* ».

financières ont donc une certaine importance en ce qui concerne l'utilisation des REEE en prévision des études postsecondaires des enfants.

Autres résultats liés aux connaissances financières

D'autres questions sur les connaissances et les habitudes en matière financière étaient posées aux répondants (voir le tableau 5D). Ceux qui estiment avoir des connaissances suffisantes pour choisir eux-mêmes leurs investissements et ceux qui ont une bonne idée de l'épargne nécessaire pour maintenir leur niveau de vie à la retraite épargnent pour les études postsecondaires et utilisent les REEE en plus grande proportion que les autres[26]. C'est également le cas de ceux qui ont obtenu des conseils financiers au cours des 12 mois précédents, en particulier si ces conseils financiers portaient sur la planification des études des enfants. Il semble donc que les connaissances financières et les conseils en la matière peuvent être des facteurs déterminants de l'épargne en vue des études postsecondaires en général et de la participation aux REEE en particulier. Parmi les répondants qui ont obtenu des conseils financiers, la participation aux REEE était de 57,6 %. Le pourcentage passe à 73,2 % chez ceux qui ont obtenu des conseils financiers portant précisément sur la planification des études des enfants.

4.3.4 Résumé – Quelles sont les caractéristiques des ménages qui épargnent en vue des études postsecondaires de leurs enfants et de ceux qui utilisent les REEE?

La présente section a permis de relever les six caractéristiques déterminantes suivantes chez les ménages qui épargnent en vue des études postsecondaires de leurs enfants (les mêmes caractéristiques s'appliquent en ce qui concerne la participation aux REEE)[27] :

- Niveau de scolarité élevé
  - Plus le niveau de scolarité est élevé, plus le pourcentage des ménages qui épargnent en prévision des études postsecondaires et qui participent aux REEE est grand. Selon le niveau de scolarité, la participation aux REEE varie entre 18,6 % et 65,2 %.

- Revenu annuel et avoir élevés
  - Plus le revenu annuel et l'avoir sont élevés, plus la proportion des ménages qui épargnent en vue des études postsecondaires et qui participent aux REEE est forte. Selon la catégorie de revenu, la participation aux REEE varie entre 24,0 % et 60,1 %.

[26] Les questions correspondantes de l'enquête étaient « *J'en connais assez sur les investissements pour choisir ceux qui sont les plus adaptés à ma situation* » (d'accord ou en désaccord) et « *Avez-vous une bonne idée du montant d'argent que vous devrez épargner pour maintenir votre niveau de vie au moment de votre retraite?* ».

[27] La section portant sur l'analyse multivariée tente de corroborer ces résultats.

- Les couples, qui ont généralement l'avantage d'un deuxième revenu, épargnent en vue des études et participent aux REEE en plus grande proportion que les autres ménages.

Tableau 5D : Répartition des ménages qui épargnent en vue des études postsecondaires et de ceux qui participent aux REEE en 2009, selon d'autres mesures des connaissances financières (%)

	Poids dans l'échantillon	Épargne pour études postsecondaires	Participation aux REEE (parmi les ménages qui épargnent)	Participation aux REEE (parmi tous les ménages)	Valeur des REEE supérieure à 10 000 $ (parmi les ménages avec un REEE)
Connaissances suffisantes pour choisir les investissements					
D'accord	54,8	75,3	68,1	51,2	50,0
En désaccord	45,2	63,7	63,0	40,0	40,2
Connaissance de l'épargne nécessaire en prévision de la retraite					
Oui	42,0	80,8	69,7	56,1	53,4
Non	58,0	62,8	63,2	39,6	38,6
Conseils financiers reçus					
Oui	49,6	80,6	71,6	57,6	45,3
Non	50,4	59,5	58,1	34,4	48,4
Conseils financiers reçus sur la planification des études des enfants					
Oui	22,6	90,4	81,1	73,2	41,0
Non	77,4	64,0	59,6	38,0	49,8
Total (%)	100,0	69,8	66,1	45,9	46,6
Taille de l'échantillon	4 637	4 624	3 142	4 592	1 440

Source : Enquête canadienne sur les capacités financières de 2009, Statistique Canada. Échantillon limité aux répondants financièrement responsables d'enfants de moins de 18 ans. Remarque : Certains répondants n'ont pas répondu à toutes les questions de l'enquête, la taille de l'échantillon varie donc légèrement selon la question.

- Autres habitudes en matière d'épargne
  - La proportion des ménages qui épargnent en prévision des études postsecondaires et la proportion des ménages qui participent aux REEE sont sensiblement plus élevées parmi ceux qui ont des REER (respectivement, 78,1 % et 55,1 %) que parmi ceux qui n'ont pas de REER (respectivement, 48,5 % et 22,9 %). Cet écart existe pour toutes les catégories de revenu, ce qui fait ressortir l'importance des habitudes en matière d'épargne.
  - La proportion de ménages qui épargnent en vue des études postsecondaires et la proportion des ménages qui participent aux REEE

sont aussi plus fortes parmi ceux qui possèdent d'autres avoirs financiers et ceux qui sont propriétaires de leur maison.

- Meilleurs connaissances financières
    - Plus le niveau de connaissances financières est élevé, plus la proportion de ménages qui épargnent en prévision des études postsecondaires et qui participent aux REEE est forte. La participation aux REEE varie entre 36,2 % et 55,6 % selon le niveau de connaissances financières.
    - Parmi les répondants qui ont reçu des conseils financiers dans les 12 mois précédents, 57,6 % ont des REEE. Chez ceux qui ont reçu des conseils financiers portant précisément sur la planification des études des enfants, le taux de participation aux REEE passe à 73,2 %.

- Résidence hors du Québec
    - La proportion des ménages qui épargnent en vue des études postsecondaires et qui participent aux REEE est plus faible au Québec qu'ailleurs au pays. Ce n'est pas étonnant compte tenu du fait que les frais de scolarité sont nettement plus bas au Québec qu'ailleurs au Canada.

- Pas une grande famille
    - La proportion des ménages qui épargnent en prévision des études postsecondaires et qui participent aux REEE est moins élevée dans les familles nombreuses que les autres; la différence est particulièrement marquée dans le cas des familles qui comptent quatre enfants ou plus. Plus le nombre d'enfants dans le ménage est élevé, plus il peut être difficile de trouver les ressources financières pour épargner en vue de leurs études postsecondaires étant donné les dépenses additionnelles associées à chaque enfant.

4.4 Les familles endettées cotisent-elles aux REEE?

Le tableau 6 présente le taux de participation aux REEE selon la valeur des dettes et le type de dette. Les résultats montrent que plus la valeur des dettes est élevée, plus le taux de participation est grand. Il est probable que ce résultat soit attribuable à l'effet du revenu : de façon générale, plus le revenu est élevé, plus la valeur des dettes est élevée; aussi, la participation aux REEE a tendance à augmenter avec le niveau de revenu. Les analyses de régression multivariées à la section 5 contribueront à donner une meilleure idée de l'effet des dettes, puisqu'elles permettront d'isoler l'influence respective du revenu et de la valeur des dettes.

En ce qui concerne le type de dette, on constate que les ménages qui ont une hypothèque ont un taux de participation aux REEE supérieur à ceux qui ont d'autres types de dettes seulement ou qui n'ont aucune dette. Fait intéressant, la proportion de ménages qui ont des REEE d'une valeur de plus de 10 000 $ est plus élevée chez ceux qui n'ont aucune dette ou dont la seule dette est une hypothèque. À l'inverse, cette proportion est plus

basse dans les ménages qui ont d'autres types de dettes. Il semble donc que les familles qui ont d'autres types de dettes qu'une hypothèque cotisent moins aux REEE que les autres familles, même si elles ont presque le même taux de participation aux REEE.

Tableau 6 : Utilisation des REEE parmi les ménages endettés en 2009

	Poids dans l'échantillon (%)	Participation aux REEE (%)	Valeur des REEE inférieure à 10 000 $ (%)	Valeur des REEE supérieure à 10 000 $ (%)
Valeur des dettes				
0 $	14,6	39,9	38,5	61,5
De 1 $ à 49 999 $	28,7	40,9	58,8	41,2
De 50 000 $ à 99 999 $	12,0	44,6	47,2	52,8
De 100 000 $ à 149 999 $	11,3	47,5	56,9	43,1
De 150 000 $ à 199 999 $	9,0	47,7	52,9	47,1
De 200 000 $ à 249 999 $	9,1	53,4	57,6	42,4
250 000 $ ou plus	15,3	56,1	55,3	44,7
Taille de l'échantillon	3 937	3 919	1 365	
Type de dette				
Hypothèque seulement	15,4	51,6	45,0	55,0
Hypothèque et autres types de dette	51,4	48,1	59,3	40,7
Autres types de dettes seulement (pas d'hypothèque)	20,7	40,3	51,2	48,8
Aucune dette	12,6	39,9	38,5	61,5
Taille de l'échantillon	4 492	4 459	1 437	

Source : Enquête canadienne sur les capacités financières, Statistique Canada. Échantillon limité aux répondants financièrement responsables d'enfants de moins de 18 ans.
Remarque : Les autres types de dettes comprennent les prêts étudiants, les prêts sur salaire et les autres prêts, les soldes impayés sur des cartes de crédit, les soldes impayés sur des lignes de crédit et les autres dettes ou obligations (sauf les hypothèques). Certains répondants qui ont indiqué avoir des REEE ou des dettes n'ont pas donné d'information sur la valeur de leurs REEE ou de leurs dettes.

4.5 Dans quelle mesure les Canadiens épargnent-ils en vue des études postsecondaires hors des REEE? Quels types d'épargne utilisent-ils?

Parmi les ménages qui épargnent en vue des études postsecondaires de leurs enfants, le tiers environ n'utilisent pas les REEE. Le tableau 7 montre les types d'épargne qu'utilisent ces ménages en prévision des études de leurs enfants. La plupart de ces ménages (64,2 %) mettent de l'argent de côté avec un plan ou un compte d'épargne. D'autres types d'épargne sont moins courants, comme les certificats de placement garantis (CPG) et les obligations (11,3 %) ainsi que les fonds communs et les actions (7,2 %), qui peuvent aussi être utilisés dans le cadre d'un REEE. Étant donné la

proportion dont il est question, il serait important de comprendre les raisons pour lesquelles ces ménages n'utilisent pas les REEE[28].

Il est important de souligner que les questions de l'ECCF ne permettent pas d'examiner l'épargne en vue des études postsecondaires placée hors REEE pour les participants aux REEE. Les répondants n'ont pas à préciser si leurs produits financiers servant à épargner pour les études sont à l'intérieur ou à l'extérieur d'un REEE. En outre, l'enquête n'indique pas la valeur de l'épargne destinée aux études postsecondaires qui est placée hors REEE.

Tableau 7 : Autres types d'épargne utilisés en prévision des études postsecondaires par les ménages ne participant pas aux REEE en 2009

	Pourcentage
Plan ou compte d'épargne	64,2
CPG ou obligations	11,3
Fonds communs ou actions	7,2
Un autre membre de la famille a pris des dispositions	5,3
Fonds en fiducie	3,1
Autre	9,5
Taille de l'échantillon	1 075

Source : Enquête canadienne sur les capacités financières de 2009, Statistique Canada. Échantillon limité aux répondants financièrement responsables d'enfants de moins de 18 ans.
Remarque : Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse.

4.6 Quelles autres stratégies de financement des études postsecondaires les étudiants utilisent-ils?

L'ECCF n'aborde pas directement cette question, mais demande aux parents quels autres moyens ils *prévoient* utiliser pour aider leurs enfants lors de leurs études postsecondaires, lesquels feront en fin de compte partie des stratégies de financement des études postsecondaires des étudiants[29]. Le tableau 8 donne un aperçu des réponses à cette question pour l'ensemble des ménages et pour les ménages qui n'ont pas encore d'épargne en vue des études postsecondaires.

La majorité des ménages prévoient fournir une aide financière à leurs enfants à l'aide de leurs revenus d'emploi ou de pension (62,6 %), en faisant un emprunt (24,5 %) ou en vendant des actifs financiers (15,7 %). Les autres moyens les plus souvent cités sont l'hébergement et les repas gratuits (81,0 %), le fait de fournir l'accès à une voiture (59,8 %) et la cosignature d'un prêt étudiant (56,2 %). Seulement 3,9 % des ménages prévoient n'apporter aucune aide à leurs enfants lors de leurs études postsecondaires.

[28] Cette question sera approfondie lors d'études à venir et dans le cadre d'un sondage pour l'évaluation sommative du PCEE.
[29] La présente analyse contribuera à donner une réponse à la question d'évaluation, même si seulement partiellement.

C'est donc dire que la plupart des étudiants pourront compter sur une certaine aide (financière ou autre) de la part de leurs parents pendant leurs études et que le fait d'épargner à cette fin propre n'est pas le seul moyen d'aider. Les résultats étaient semblables pour les ménages qui n'épargnent pas en prévision des études postsecondaires de leurs enfants.

Tableau 8 : Autres moyens par lesquels les parents prévoient aider leurs enfants lors de leurs études postsecondaires

Autres moyens par lesquels les parents prévoient contribuer aux coûts des études	Proportion (%) de l'ensemble des ménages	Proportion (%) des ménages qui n'épargnent pas en vue des études
Hébergement et repas gratuits	81,0	76,2
Avec leurs revenus d'emploi ou de pension	62,6	59,7
Accès à une voiture	59,8	50,9
Cosignature d'un prêt étudiant	56,2	56,3
Prêt contracté par le ménage	24,5	26,7
Avec la vente d'actifs financiers	15,7	14,7
Rien du tout	3,9	4,6
Autre	2,7	3,8
Taille de l'échantillon	4 493	1 401

Source : Enquête canadienne sur les capacités financières de 2009, Statistique Canada. Échantillon limité aux répondants financièrement responsables d'enfants de moins de 18 ans.
Remarque : Les répondants pouvaient donner plus d'une réponse.

4.7 Autres membres de la famille épargnant en vue des études postsecondaires des enfants

La présente étude se concentre sur les répondants à l'ECCF qui sont financièrement responsables d'enfants, mais d'autres répondants (qui ne sont pas financièrement responsables d'enfants de moins de 18 ans) possèdent aussi des REEE. Ces répondants comprennent de jeunes adultes qui n'ont pas épuisé leurs REEE dans le cadre de leurs études et des personnes qui cotisent à des REEE au profit de l'enfant de quelqu'un d'autre (il s'agit habituellement d'un membre de la famille de l'enfant, comme un grand-parent, un oncle ou une tante). Il n'est pas possible de différencier ces deux groupes dans l'ECCF, mais il est possible d'en faire une séparation approximative en fonction de l'âge.

Près de 5 % des répondants de 35 ans et plus qui ne sont pas financièrement responsables d'un enfant possèdent des REEE (résultats non présentés)[30]. Il est probable que ces REEE soient destinés à des enfants de la famille du souscripteur (sans être les siens). Cependant, il convient de souligner que, dans certains cas, il pourrait s'agir des enfants du répondant,

[30] Les données sur l'âge dans l'enquête sont fournies sous forme groupée. Bon nombre de répondants de 25 à 34 ans pourraient être de jeunes adultes ayant des REEE en vue de leurs propres études plutôt que des souscripteurs à des REEE destinés à d'autres enfants.

dont ce dernier ne serait pas financièrement responsable. Des situations de ce type peuvent se produire dans certains cas de divorce ou de séparation.

5. Analyse multivariée

La présente section utilise des analyses de régression pour évaluer les caractéristiques significatives des ménages qui épargnent en vue des études postsecondaires de leurs enfants et qui participent aux REEE, ce qui permettra de corroborer les résultats de la section précédente. L'avantage de l'analyse de régression multivariée est qu'elle permet de démêler les influences de diverses caractéristiques sur le comportement des ménages en matière d'épargne[31].

La méthode de régression multivariée fait appel au modèle probit d'estimation, avec des écarts-types robustes de manière à tenir compte de l'hétéroscédasticité. Les résultats donnent une estimation de l'incidence de chaque caractéristique sur 1) la probabilité qu'un ménage épargne en vue des études postsecondaires des enfants et 2) la probabilité qu'un ménage épargne à cette fin en utilisant les REEE (le taux de participation aux REEE). Les résultats sont présentés dans les tableaux 9 et 10, respectivement.

5.1 Épargne en vue des études postsecondaires

Le tableau 9 montre l'effet de diverses variables socioéconomiques sur la probabilité qu'un ménage épargne en vue des études postsecondaires des enfants. Les résultats de deux configurations de la régression ont été utilisés en vue de veiller à la robustesse des résultats, car le fait de tenir compte de la valeur des REER et de la valeur des dettes entraînait une réduction significative de la taille de l'échantillon[32]. La probabilité qu'un ménage épargne en vue des études postsecondaires est semblable dans les deux échantillons : 70 % dans un cas, 68 % dans l'autre.

[31] Il convient de souligner que l'effet attribué aux diverses caractéristiques évaluées dans la régression ne constitue qu'une corrélation et non un lien causal. Autrement dit, on ne peut affirmer que le mariage fait augmenter le taux de participation aux REEE, mais on peut constater que la probabilité d'avoir des REEE est plus forte chez les personnes mariées que chez les autres.

[32] Les deux régressions tiennent compte des mêmes variables, avec l'ajout de la valeur des REER et de la valeur des dettes (y compris les valeurs nulles) dans la deuxième régression. La prise en compte de ces deux facteurs additionnels réduit la taille de l'échantillon, qui passe de 4 277 à 3 218 ménages, probablement parce que certains répondants étaient plus réticents à répondre à ce type de questions. Comme la réduction de la taille de l'échantillon semble significative, les résultats des deux régressions sont présentés pour montrer la robustesse de l'analyse.

Tableau 9 : Caractéristiques influant sur la probabilité d'épargner en vue des études postsecondaires

	Régression 1		Régression 2 (avec valeur des REER et des dettes)	
	Effet marginal	**Écart-type**	**Effet marginal**	**Écart-type**
Scolarité				
Études secondaires non terminées	-0,034	(0,035)	-0,064	(0,043)
Diplôme d'études secondaires	(référence)		(référence)	
Études postsecondaires partielles	0,009	(0,032)	0,005	(0,038)
Diplôme collégial	0,043***	(0,023)	0,042	(0,028)
Baccalauréat	0,056**	(0,026)	0,057***	(0,031)
Diplôme d'études supérieures	0,088*	(0,030)	0,065***	(0,037)
Revenu du ménage				
Moins de 20 000 $	-0,002	(0,039)	0,031	(0,041)
De 20 000 $ à 42 999 $	(référence)		(référence)	
De 43 000 $ à 65 999 $	0,045	(0,028)	0,081**	(0,031)
De 66 000 $ à 99 999 $	0,084*	(0,028)	0,097*	(0,032)
100 000 $ et plus	0,128*	(0,029)	0,125*	(0,035)
Région				
Atlantique	0,017	(0,027)	0,073**	(0,029)
Québec	-0,118*	(0,025)	-0,086*	(0,029)
Ontario	(référence)		(référence)	
Prairies	0,014	(0,022)	0,037	(0,026)
Colombie-Britannique	-0,050	(0,033)	-0,008	(0,039)
Âge				
Moins de 35 ans	(référence)		(référence)	
De 35 à 44 ans	0,011	(0,021)	0,002	(0,025)
Plus de 44 ans	0,004	(0,024)	-0,047	(0,030)
État civil				
Marié ou en union de fait	(référence)		(référence)	
Veuf, divorcé ou séparé	-0,004	(0,027)	0,014	(0,030)
Célibataire, jamais marié	-0,002	(0,037)	-0,002	(0,043)
Statut d'immigration				
Né hors du Canada	0,063**	(0,024)	0,057***	(0,029)
Au Canada depuis moins de 10 ans	-0,049	(0,042)	-0,013	(0,049)
Nombre d'enfants de moins de 18 ans dans le ménage				
Aucun[1]	-0,044	(0,032)	-0,042	(0,039)
Un	(référence)		(référence)	
Deux	0,036***	(0,019)	0,014	(0,023)
Trois	-0,043	(0,029)	-0,064***	(0,036)
Quatre ou plus	-0,133*	(0,054)	-0,148**	(0,064)

*, **, ***, indiquent des résultats statistiquement significatifs selon des seuils respectifs de 1 %, de 5 % et de 10 %.

Source : Enquête canadienne sur les capacités financières de 2009, Statistique Canada. Échantillon limité aux répondants financièrement responsables d'enfants de moins de 18 ans.

[1]Aucun signifie que l'enfant dont le répondant est financièrement responsable vit hors du ménage.

Remarque : Résultats d'un modèle de régression probit pondéré avec écarts-types robustes. La variable dépendante est l'épargne en vue des études postsecondaires (oui/non).

Tableau 9 : Caractéristiques influant sur la probabilité d'épargner en vue des études postsecondaires (suite)

	Régression 1		Régression 2 (avec valeur des REER et des dettes)	
	Effet marginal	**Écart-type**	**Effet marginal**	**Écart-type**
Avoir un budget	-0,045	(0,034)	-0,016	(0,039)
Avoir un budget et le respecter	0,120*	(0,034)	0,094**	(0,038)
Être propriétaire d'une résidence	0,101*	(0,027)	0,098*	(0,032)
Avoir des REER	0,157*	(0,023)	0,106*	(0,028)
Valeur des REER				
De 0 $ à 25 000 $			(référence)	
De 25 000 $ à 49 999 $			0,048	(0,034)
De 50 000 $ à 99 999 $			0,100*	(0,032)
100 000 $ ou plus			0,158*	(0,031)
A d'autres actifs financiers	0,156*	(0,020)	0,155*	(0,023)
A une hypothèque	-0,082*	(0,021)	-0,089*	(0,031)
A d'autres types de dettes	-0,038***	(0,020)	-0,027	(0,024)
Valeur des dettes				
De 0 $ à 50 000 $			(référence)	
De 50 000 $ à 99 999 $			-0,010	(0,037)
De 100 000 $ à 199 999 $			0,002	(0,034)
200 000 $ ou plus			0,045	(0,034)
Connaissances financières (autoévaluation)				
Très bonne connaissance	0,067***	(0,036)	0,030	(0,045)
Bonne connaissance	0,057**	(0,024)	0,057***	(0,029)
Connaissance élémentaire	0,050**	(0,023)	0,066**	(0,028)
Pas de bonnes connaissances	(référence)		(référence)	
Nombre de ménages dans l'échantillon	4277		3218	
Proportion qui épargne en vue des études	0,699		0,679	

*, **, ***, indiquent des résultats statistiquement significatifs selon des seuils respectifs de 1 %, de 5 % et de 10 %.
Source : Enquête canadienne sur les capacités financières de 2009, Statistique Canada. Échantillon limité aux répondants financièrement responsables d'enfants de moins de 18 ans.
Remarque : Résultats d'un modèle de régression probit pondéré avec écarts-types robustes. La variable dépendante est l'épargne en vue des études postsecondaires (oui/non).

Les résultats montrent que le niveau de scolarité et le revenu ont bel et bien un effet. Les répondants qui possèdent un diplôme d'études postsecondaires épargnent en vue des études postsecondaires en plus grande proportion que ceux qui n'ont qu'un diplôme d'études secondaires (écart de 4 à 9 points de pourcentage). L'effet du revenu est du même ordre. La probabilité d'épargner en vue des études augmente de 5 à 13 points de pourcentage dans les catégories de revenus plus élevés (comparativement aux ménages dont le revenu se situe entre 20 000 $ et 43 000 $). L'écart le plus grand est de 13 points de pourcentage pour les ménages dont le revenu dépasse les 100 000 $. L'effet du revenu sur la probabilité qu'un ménage épargne en vue des études postsecondaires des enfants est encore plus grand (résultats non présentés) lorsque les REER, le fait d'être

propriétaire d'une maison et les autres avoirs financiers ne sont pas pris en considération (c.-à-d. lorsque la régression ne tient pas compte de ces variables).

Le fait d'établir un budget et de le respecter (toujours ou habituellement) a un effet marqué sur la probabilité qu'un ménage épargne en vue des études postsecondaires (écart de 9 à 12 points de pourcentage). Le fait d'établir un budget sans s'y conformer ne suffit pas. Cela signifie qu'une bonne planification peut aider les gens à épargner. En ce qui concerne la littératie financière, les répondants qui estiment avoir de bonnes connaissances en matière financière épargnent pour les études en plus grande proportion que les autres[33].

Être propriétaire d'une résidence, avoir des REER ou posséder d'autres actifs financiers sont tous des facteurs importants. Chacun est associé à une hausse de 10 à 16 points de pourcentage de la probabilité qu'un ménage épargne en vue des études postsecondaires. L'effet des REER est encore plus grand lorsque leur valeur dépasse 50 000 $. Ces trois types d'épargne constituent une indication des habitudes du ménage en matière d'épargne et de la richesse du ménage. Il n'est pas surprenant de constater que les ménages qui épargnent en général tendent aussi à épargner en vue des études postsecondaires des enfants. Cependant, ces habitudes d'épargne dépendent aussi des moyens dont dispose le ménage et ne sont pas nécessairement réalistes pour tous les ménages. Par exemple, certains ménages n'ont pas les moyens d'acheter une maison.

Le fait d'avoir une hypothèque est associé à une réduction de 8 à 9 points de pourcentage de la probabilité qu'un ménage épargne en vue des études postsecondaires. L'effet des autres types de dettes et de la valeur totale des dettes n'est pas clair. Il se peut qu'une hypothèque réduise sensiblement les ressources financières que le ménage peut consacrer à l'épargne en vue des études postsecondaires. Néanmoins, l'effet positif associé au fait d'être propriétaire de sa résidence semble être plus grand que l'effet négatif associé au fait d'avoir une hypothèque. Quoi qu'il en soit, il est plus facile d'épargner en vue des études postsecondaires une fois l'hypothèque remboursée.

Une fois toutes les variables ci-dessus prises en compte, la région et le statut d'immigration ont toujours une influence, alors que ce n'est pas le cas de l'âge ni de l'état civil. Les immigrants étaient plus susceptibles d'épargner en vue des études postsecondaires que les autres, même une fois toutes les autres variables prises en compte (écart de 6 points de pourcentage). Pour ce qui est de la géographie, les ménages québécois étaient moins susceptibles d'épargner que les ménages ontariens (écart de 9 à 12 points de pourcentage). Cette variation géographique est sans doute attribuable aux frais de scolarité postsecondaire peu élevés au Québec. Les autres différences régionales n'étaient pas robustes.

Le nombre d'enfants dans le ménage semble avoir une forte incidence sur l'épargne en vue des études postsecondaires. En particulier, une fois les autres variables prises en

[33] La question correspondante dans l'enquête était « *Comment évalueriez-vous votre niveau de connaissances financières? Très bonne connaissance, bonne connaissance, connaissance élémentaire, pas de bonnes connaissances* ».

compte, les ménages qui comptent quatre enfants ou plus épargnent en vue des études en moins grande proportion que ceux qui ne comptent qu'un enfant (écart de 13 à 15 points de pourcentage). Cet effet pourrait être partiellement attribuable aux contraintes financières plus grandes dans les familles nombreuses. Cependant, ces familles sont celles à qui épargner en vue des études postsecondaires profiterait sans doute le plus, puisque les enfants fréquenteront probablement l'université en même temps, ce qui créera des pressions sur les finances du ménage.

5.2 Participation aux REEE

Le tableau 10 présente l'effet de diverses variables socioéconomiques sur la probabilité que les ménages avec enfants aient des REEE. Comme dans le tableau 9, deux spécifications de la régression sont présentées pour montrer la robustesse des résultats. Le taux de participation aux REEE est semblable dans les deux échantillons : 46 % dans un cas, 45 % dans l'autre.

Le niveau de scolarité a une grande influence. Le taux de participation aux REEE est plus élevé parmi ceux qui ont fait des études postsecondaires que dans le groupe de référence (ayant un diplôme d'études secondaires comme plus haut niveau de scolarité atteint). Avoir fait des études postsecondaires partielles augmente le taux de participation au REEE de 10 points de pourcentage et avoir obtenu un diplôme d'études postsecondaires augmente le taux de participation de 14 à 28 points de pourcentage. Ces résultats sont plus élevés que ceux présentés sur l'épargne pour les études simplement. Autrement dit, le niveau de scolarité des parents influe davantage sur la participation aux REEE que sur la décision d'épargner en vue des études postsecondaires. Il pourrait s'agir d'une indication que les REEE sont perçus comme plus complexes que d'autres méthodes d'épargne (perception qui serait atténuée par l'éducation) ou du fait que les parents ayant fait des études postsecondaires croient davantage que leurs enfants feront des études postsecondaires et utiliseront judicieusement cet argent, et qu'ils n'auront pas à annuler leurs REEE. De la recherche additionnelle sur ces résultats serait nécessaire.

Le revenu a aussi une influence. Les données montrent que les ménages dont le revenu dépasse 100 000 $ utilisent les REEE en plus grande proportion que les ménages dont le revenu se situe entre 20 000 $ et 43 000 $ (écart de 9 à 10 points de pourcentage). Pour les autres catégories de revenu, les résultats ne sont pas robustes. Cependant, lorsque le fait de détenir des REER, le fait d'être propriétaire d'une résidence et le fait de posséder d'autres avoirs financiers ne sont pas pris en considération (c.-à-d. exclut de la régression), l'effet du revenu sur la participation aux REEE est plus important et devient statistiquement significatif pour les trois catégories de revenu supérieures (résultats non présentés). Cela semble indiquer que l'effet de la richesse ou des autres habitudes d'épargne soit un facteur déterminant plus important de la participation aux REEE que le revenu, même si toutes ces variables sont interreliées.

Tableau 10 : Caractéristiques influant sur le taux de participation aux REEE

	Régression 1		Régression 2 (avec la valeur des REER et des dettes)	
	Effet marginal	**Écart-type**	**Effet marginal**	**Écart-type**
Scolarité				
Études secondaires non terminées	-0,003	(0,043)	-0,018	(0,050)
Diplôme d'études secondaires	(référence)		(référence)	
Études postsecondaires partielles	0,098*	(0,038)	0,103**	(0,044)
Diplôme collégial	0,142*	(0,029)	0,141*	(0,034)
Baccalauréat	0,238*	(0,030)	0,215*	(0,036)
Diplôme d'études supérieures	0,279*	(0,034)	0,269*	(0,041)
Revenu du ménage				
Moins de 20 000 $	0,011	(0,053)	0,065	(0,059)
De 20 000 $ à 42 999 $	(référence)		(référence)	
De 43 000 $ à 65 999 $	0,003	(0,037)	0,018	(0,043)
De 66 000 $ à 99 999 $	0,048	(0,037)	0,066	(0,043)
100 000 $ et plus	0,106*	(0,037)	0,091**	(0,045)
Région				
Atlantique	-0,023	(0,030)	-0,006	(0,036)
Québec	-0,147*	(0,025)	-0,141*	(0,029)
Ontario	(référence)		(référence)	
Prairies	-0,018	(0,025)	-0,015	(0,029)
Colombie-Britannique	-0,051	(0,035)	-0,059	(0,042)
Âge				
Moins de 35 ans	(référence)		(référence)	
De 35 à 44 ans	-0,009	(0,024)	-0,040	(0,027)
Plus de 44 ans	-0,058**	(0,027)	-0,111*	(0,032)
État civil				
Marié ou en union de fait	(référence)		(référence)	
Veuf, divorcé ou séparé	-0,062***	(0,032)	-0,044	(0,036)
Célibataire, jamais marié	-0,113*	(0,041)	-0,101**	(0,048)
Statut d'immigration				
Né hors du Canada	0,128*	(0,028)	0,123*	(0,033)
Au Canada depuis moins de 10 ans	-0,123*	(0,043)	-0,128**	(0,050)
Nombre d'enfants de moins de 18 ans dans le ménage				
Aucun[1]	-0,052	(0,036)	-0,055	(0,042)
Un	(référence)		(référence)	
Deux	0,064*	(0,022)	0,075*	(0,026)
Trois	0,020	(0,033)	0,029	(0,039)
Quatre ou plus	-0,062	(0,055)	-0,135**	(0,061)

*, **, ***, indiquent des résultats statistiquement significatifs selon des seuils respectifs de 1 %, de 5 % et de 10 %

Source : Enquête canadienne sur les capacités financières de 2009, Statistique Canada. Échantillon limité aux répondants financièrement responsables d'enfants de moins de 18 ans.

[1]Aucun signifie que l'enfant dont le répondant est financièrement responsable vit hors du ménage.

Remarque : Résultats d'un modèle de régression probit pondéré avec écarts-types robustes. La variable dépendante est la participation aux REEE (oui/non).

Tableau 10 : Caractéristiques influant sur le taux de participation aux REEE (suite)

	Régression 1		Régression 2 (avec valeur des REER et des dettes)	
	Effet marginal	**Écart-type**	**Effet marginal**	**Écart-type**
Avoir un budget	-0,026	(0,039)	-0,000	(0,042)
Avoir un budget et le respecter	0,059	(0,038)	0,039	(0,042)
Être propriétaire d'une résidence	0,078*	(0,029)	0,057***	(0,034)
Avoir des REER	0,228*	(0,023)	0,186*	(0,030)
Valeur des REER				
De 0 $ à 25 000 $			(référence)	
De 25 000 $ à 49 999 $			0,102*	(0,039)
De 50 000 $ à 99 999 $			0,085**	(0,039)
100 000 $ ou plus			0,204*	(0,038)
A d'autres actifs financiers	0,046**	(0,023)	0,032	(0,026)
A une hypothèque	-0,064*	(0,025)	-0,051	(0,036)
A d'autres types de dettes	0,004	(0,023)	0,017	(0,028)
Valeur des dettes				
De 0 $ à 50 000 $			(référence)	
De 50 000 $ à 99 999 $			-0,034	(0,040)
De 100 000 $ à 199 999 $			-0,032	(0,036)
200 000 $ ou plus			0,014	(0,038)
Connaissances financières (autoévaluation)				
Très bonne connaissance	0,067	(0,046)	0,031	(0,054)
Bonne connaissance	0,075*	(0,029)	0,074**	(0,035)
Connaissance élémentaire	0,051***	(0,027)	0,068**	(0,033)
Pas de bonnes connaissances	(référence)		(référence)	
Nombre de ménages dans l'échantillon	4259		3213	
Taux de participation aux REEE	0,462		0,452	

*, **, ***, indiquent des résultats statistiquement significatifs selon des seuils respectifs de 1 %, de 5 % et de 10 %

Source : Enquête canadienne sur les capacités financières de 2009, Statistique Canada. Échantillon limité aux répondants financièrement responsables d'enfants de moins de 18 ans.

Remarque : Résultats d'un modèle de régression probit pondéré avec écarts-types robustes. La variable dépendante est la participation au REEE (oui/non).

Être propriétaire d'une résidence et avoir des REER sont aussi des facteurs importants, mais l'incidence de posséder d'autres avoirs financiers n'est pas robuste. Le fait d'être propriétaire d'une résidence est associé à une hausse de 6 à 8 points de pourcentage du taux de participation aux REEE. Le fait d'avoir des REER est associé à une hausse de 19 à 23 points de pourcentage; la hausse est encore plus grande lorsque la valeur des REER dépasse 25 000 $. Par exemple, avoir un REER d'une valeur de plus de 100 000 $ augmente le taux de participation au REEE de plus de 39 points de pourcentage. L'incidence d'avoir une hypothèque n'était pas robuste. En ce qui concerne le fait d'avoir d'autres types de dettes et la valeur totale des dettes, l'effet n'est pas clair.

Pour ce qui est d'établir un budget et de le respecter, l'effet clair constaté sur l'épargne en vue des études ne semble pas exister dans le cas de la participation aux REEE. Cela semble indiquer que si le fait de se conformer à un budget aide à épargner de façon générale pour les études postsecondaires, ce n'est pas un facteur déterminant de la participation aux REEE.

Les connaissances financières sont associées à un taux d'utilisation accru des REEE, ce qui pourrait être une indication de la perception selon laquelle les REEE sont plus complexes que d'autres types d'épargne. Davantage de recherches sur cette question pourraient éclaircir la situation.

Même après que toutes les variables susmentionnées aient été prises en compte, les caractéristiques démographiques ont encore un effet. Les ménages québécois sont moins nombreux à utiliser les REEE que les ménages ontariens (écart de 14 à 15 points de pourcentage). Encore une fois, cette différence est sans doute attribuable aux frais de scolarité peu élevés au Québec. Les immigrants utilisent les REEE en plus grande proportion que les autres Canadiens (écart de 12 à 13 points de pourcentage), mais l'effet disparait pour les immigrants récents. Les personnes célibataires (jamais mariées) ont moins recours aux REEE que les couples (écart de 10 à 11 points de pourcentage). Cet écart est étonnant puisque l'état civil n'avait pas d'incidence sur l'épargne en vue des études postsecondaires. L'âge a également un effet : une moins grande proportion de personnes de plus de 44 ans que de personnes de moins de 35 ans ont recours aux REEE (écart de 6 à 11 points de pourcentage).

Enfin, la taille du ménage entre en ligne de compte. Même une fois toutes les autres variables prises en compte, les résultats montrent qu'une plus grande proportion de familles comptant deux enfants utilisent des REEE que de familles comptant un seul enfant (le groupe de référence). L'écart était de 6 à 8 points de pourcentage. Cependant, l'incidence négative pour les familles comptant quatre enfants ou plus n'est pas robuste, ce qui est étonnant étant donné les résultats négatifs constatés pour ces familles quant à l'épargne en vue des études postsecondaires.

6. Conclusions

L'analyse des données de l'ECCF offre une occasion unique de faire ressortir certains comportements liés à l'épargne en vue des études postsecondaires. Les résultats seront utiles dans le cadre de l'évaluation sommative du PCEE.

Dans l'ensemble, 70 % des ménages épargnent en vue des études postsecondaires de leurs enfants; de ce nombre, 66 % ont recours aux REEE. Par conséquent, dans l'ensemble, 46 % des ménages financièrement responsables d'enfants de moins de 18 ans utilisent les REEE.

Pourquoi certaines familles épargnent-elles en vue des études postsecondaires alors que d'autres ne le font pas?

Parmi les quelque 30 % de ménages avec enfants qui n'épargnent pas en vue des études postsecondaires, la plupart évoquent le manque de moyens financiers comme raison. Peu de répondants disent qu'ils n'épargnent pas en vue des études postsecondaires parce qu'ils ne s'attendent pas à ce que leurs enfants fassent de telles études.

Quelles sont les caractéristiques des familles qui épargnent par rapport à celles qui n'épargnent pas?

Les caractéristiques déterminantes des ménages qui épargnent en vue des études postsecondaires comprennent un niveau élevé de scolarité, de revenu et d'avoirs financiers, le fait d'avoir déjà d'autres habitudes d'épargne et de bonnes connaissances financières. En particulier, la proportion des ménages qui épargnent en vue des études postsecondaires varie entre 45 % et 80 % selon le niveau de scolarité ou le revenu. Cependant, les tableaux croisés semblent indiquer que le revenu a une plus forte influence que le fait d'avoir un diplôme universitaire. La proportion des ménages qui épargnent en vue des études postsecondaires est plus forte parmi les ménages qui ont des REER que parmi ceux qui n'en ont pas. Cette tendance persiste à tous les niveaux de revenu, ce qui souligne l'importance des habitudes d'épargne déjà acquises. Les connaissances financières semblent également constituer un facteur important, y compris le fait de recevoir des conseils financiers. Enfin, la proportion des familles qui épargnent en vue des études postsecondaires est plus faible dans les familles nombreuses, en particulier celles qui comptent quatre enfants ou plus. Cela indique qu'il pourrait devenir plus difficile pour un ménage de consacrer des ressources financières à l'épargne en vue des études postsecondaires quand le nombre d'enfants augmente dans la famille. Les analyses de régression multivariée ont aussi confirmé ces résultats.

Quel est le taux de participation au REEE? Quels sont les profils de littératie financière et socioéconomiques des participants aux REEE?

En général, les ménages qui épargnent en vue des études postsecondaires et ceux qui participent aux REEE ont des profils semblables. En particulier, plus les niveaux de scolarité ou de revenu augmentent, plus grand est le pourcentage de ménages qui

participent aux REEE (le pourcentage varie entre 20 % et 65 %). Cependant, les tableaux croisés semblent indiquer que le fait d'avoir un diplôme universitaire a une plus forte influence que le revenu. La participation aux REEE est aussi plus forte parmi les ménages qui ont des REER que parmi ceux qui n'en ont pas (55 % comparativement à 23 %). Cette tendance persiste à tous les niveaux de revenu, ce qui souligne l'importance des habitudes d'épargne déjà acquises. Enfin, les connaissances financières semblent également constituer un facteur important, y compris le fait de recevoir des conseils financiers. La participation aux REEE varie de 36 % à 56 % selon le niveau de connaissances financières. Par ailleurs, le taux de participation aux REEE est de 58 % parmi les répondants qui ont reçu des conseils financiers au cours des 12 mois précédents, et la proportion passe à 73 % parmi ceux qui ont reçu des conseils financiers portant précisément sur la planification en vue des études des enfants. Les analyses de régression multivariées ont aussi confirmé que ces caractéristiques étaient déterminantes.

Quel est le montant total épargné en vue des études postsecondaires dans les REEE?

Pour environ la moitié des participants aux REEE, la valeur de l'épargne placée dans des REEE représente moins de 10 000 $; la valeur des REEE dépasse 20 000 $ dans moins d'un quart des cas. Ces sommes peuvent sembler relativement basses compte tenu des coûts actuels des études postsecondaires. Cependant, bon nombre de ces REEE continueront de croître grâce à de futures cotisations et aux rendements qui s'accumuleront. De plus, les REEE n'ont jamais été conçus pour couvrir l'ensemble des coûts des études postsecondaires.

Dans quelle mesure les familles endettées cotisent-elles à un REEE?

Les familles endettées utilisent aussi les REEE. Les résultats suggèrent que les familles qui ont des dettes d'un autre type qu'une hypothèque utilisent les REEE dans la même proportion que les autres, mais que la valeur de leurs REEE est généralement plus faible.

Dans quelle mesure les Canadiens épargnent-ils en vue des études postsecondaires hors d'un REEE? Quelles sources d'épargne utilisent-ils?

Parmi les ménages qui épargnent en vue des études postsecondaires de leurs enfants, le tiers d'entre eux environ n'utilisent pas les REEE. Plutôt que des REEE, ces familles épargnent généralement au moyen de plans ou de comptes d'épargne, de CPG, d'obligations, d'actions ou de fonds communs. Tous ces produits financiers pourraient aussi être utilisés dans un REEE. L'évaluation sommative du PCEE aura recours à d'autres sources de données pour tenter de comprendre pourquoi ces ménages n'utilisent pas les REEE, étant donné l'importante proportion des ménages qu'ils représentent.

Quelles autres mesures les étudiants utilisent-ils pour financer leurs études postsecondaires?

La plupart des étudiants pourront compter sur d'autres types d'aide de la part de leurs parents au cours de leurs études. Presque tous les parents prévoient aider leurs enfants

pendant leurs études postsecondaires (4 % ne prévoient pas les aider). La majorité des parents s'attendent à apporter une aide financière durant les études, à cosigner des prêts étudiants et à fournir gratuitement l'hébergement et les repas. L'épargne réservée aux études postsecondaires n'est pas la seule manière dont les parents prévoient aider leurs enfants pour leurs études.

7. Bibliographie

AUDET, Mathieu, et Belko BELE. 2011. *Parental Savings for their Children's Post-Secondary Education: Does Financial Literacy Matter?*, HRSDC.

DRHC. 2003. *Évaluation formative du Programme de la subvention canadienne pour l'épargne-études*. Adresse : http://www.hrsdc.gc.ca/eng/cs/sp/hrsdc/edd/reports/2003-002509/SP-AH-200-04-03E.pdf.

GUILMETTE, Sylvie, et Stephen ARROWSMITH. 2010. *Saving for the Future: Children's Postsecondary Education*, HRSDC.

L'INSTITUT VANIER DE LA FAMILLE. 2010. *La famille compte : profil des familles canadiennes IV*. Adresse : http://institutvanier.ca/ressources/la-famille-compte/.

RHDCC. 2009. *Évaluation formative de la Subvention canadienne pour l'épargne-études supplémentaire et du Bon d'études canadien*. Adresse : http://publications.gc.ca/collections/collection_2011/rhdcc-hrsdc/HS28-176-2010-fra.pdf.